



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Montastruc-la-Conseillère  
Séance ordinaire du 25 mai 2023**

Convocation envoyée le 17 mai 2023

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents... ..16

Nombre de procurations.....7

Nombre d'absents... ..0

**Délibération N° 2023\_04\_12**

**Objet : Affaire générales : renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents :** Jean-Baptiste CAPEL, Véronique MILLET, Nathalie BACHELET, Serge PEREZ, Mireille LAURENS, Sandrine CHAUBET, Sandrine GRELET, Daniel FORTIER, Agnès DU LAC, Philippe LALANNE, Geoffrey PELLEGRY, Chantal MICHAUX, Jean RIUS, Patricia CADOZ, Médéric GAUTIER, Nabila SENHADJI

**Procurations :**

William LASKIER donne pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à Vincent MESTDAGH

Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Mireille LAURENS

Hervé SAINGIER donne pouvoir à Geoffrey PELEGRY

Mania LE NIVET donne pouvoir à Philippe LALANNE

Adeline GUIBERT donne pouvoir à Jean RIUS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Chantal MICHAUX

**Secrétaire de séance :** Mireille LAURENS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle est élue pour 3 ans. A la demande de la Préfecture, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à son renouvellement et recommande de ne pas élire les mêmes titulaires.

La composition de la liste est la suivante :

Quand trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

- Trois conseillers municipaux appartenant à **la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges**, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant **l'un à la deuxième et l'autre à la troisième liste** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Le Conseil municipal décide de constituer la commission de contrôle des listes comme suit :

5 titulaires (plus le Président qui est le maire) + 5 suppléants

3 pour la liste majoritaire et 1 par liste d'opposition

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Liste Montastruc c'est vous</b> <i>3 voix</i>	<b>GRELET Sandrine</b> <b>PELEGRY Geoffrey</b> <b>LALANNE Philippe</b>	<b>DU LAC Agnès</b> <b>FORTIER Daniel</b> <b>SAINGIER Hervé</b>
<b>Liste Montastruc pour tous</b> <i>1 voix</i>	<b>GUIBERT Adeline</b>	<b>JACOMINO Pierre</b>
<b>Liste Montastruc nouvel horizon</b> <i>1 voix</i>	<b>GAUTIER Médéric</b>	<b>CADOZ Patricia</b>

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article unique :** Le Conseil Municipal décide de composer la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Liste Montastruc c'est vous</b> <i>3 voix</i>	<b>GRELET Sandrine</b> <b>PELEGRY Geoffrey</b> <b>LALANNE Philippe</b>	<b>DU LAC Agnès</b> <b>FORTIER Daniel</b> <b>SAINGIER Hervé</b>
<b>Liste Montastruc pour tous</b> <i>1 voix</i>	<b>GUIBERT Adeline</b>	<b>JACOMINO Pierre</b>
<b>Liste Montastruc nouvel horizon</b> <i>1 voix</i>	<b>GAUTIER Médéric</b>	<b>CADOZ Patricia</b>

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		<b>23</b>

Le Maire,  
  
Jean-Baptiste CAPEL